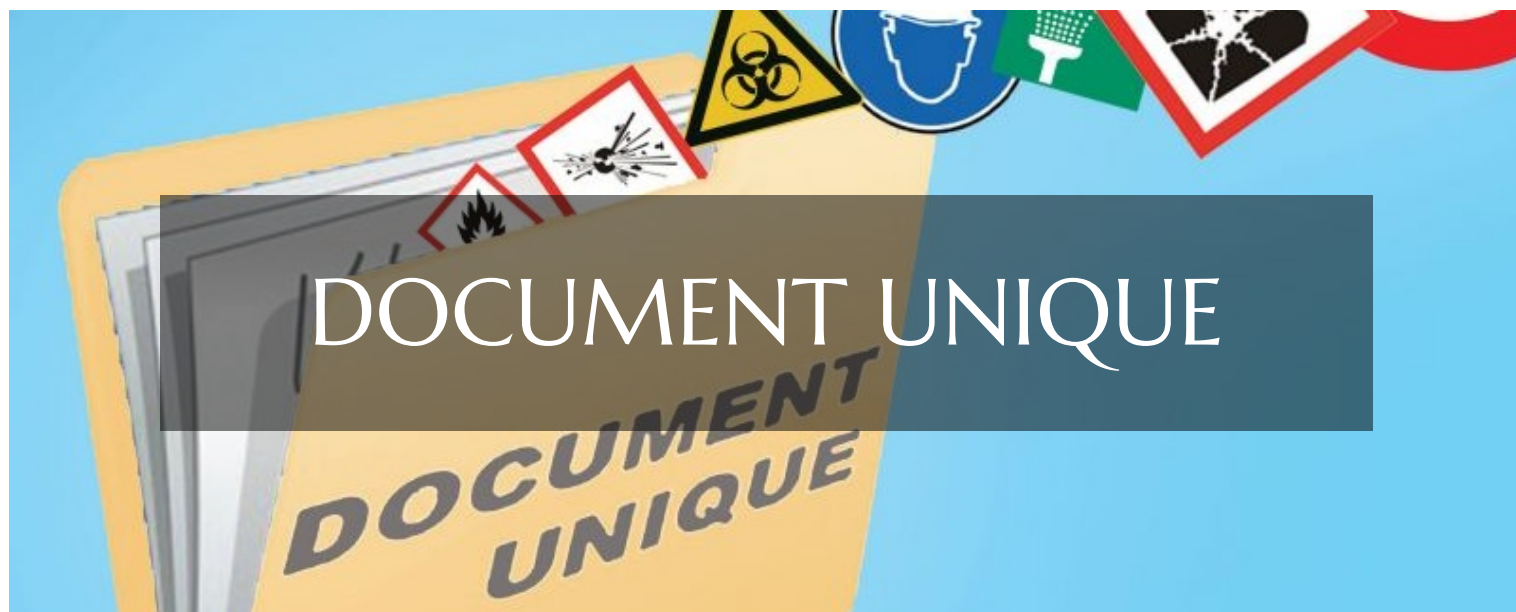




SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES
FORMATION DOCUMENT UNIQUE
MAÎTRISER LES RISQUES PROFESSIONNELS

RÉFÉRENCE : PS02004

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 18.04.2025)

1. Définition des
besoins2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Document Unique** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Document Unique** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Document Unique** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Document Unique** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Ensemble du personnel de l'entreprise amené à élaborer le document unique.

Prérequis

Aucun.

Objectifs du stage

La formation **DOCUMENT UNIQUE** a pour objectifs de :

- Maîtriser et appliquer la réglementation relative à la construction et à la tenue du Document Unique.

Durée

3 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation dispensée par un intervenant spécialisé dans la prévention des risques au travail. Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique.

Méthode pédagogique participative.

Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

☎ 01.47.23.79.72

CONTENU DU PROGRAMME

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié. L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

La formation **DOCUMENT UNIQUE** vous permettra de maîtriser les exigences de ce guide référence.

PROGRAMME DE FORMATION

LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

- ▶ Connaître le contexte législatif et réglementaire
- ▶ Comprendre le Code du travail et les principes généraux de prévention (art. L. 230)
- ▶ Examen du décret du 05/11/01, la circulaire DTR du 18/04/02
- ▶ **Exercice d'application** : analyse des textes réglementaires pour identifier les objectifs et les modalités de l'évaluation des risques

PRÉPARATION DE LA DÉMARCHE

- ▶ L'engagement de la direction : savoir mobiliser
- ▶ Construire l'organisation minimale, définir des objectifs, des acteurs et des moyens
- ▶ Connaître les postes, activités et les situations de travail
- ▶ Détermination de la méthodologie appropriée, choix des outils
- ▶ Découpage en Unité de Travail (UT).
- ▶ **Exercice d'application** : identification des Unités de Travail autour d'exemples donnés par le formateur et de documents apportés par les participants (organigramme, plans site?)
- ▶ Identifier les sources de danger au travail
- ▶ Déterminer les risques et l'exposition des personnes
- ▶ Connaître et prendre en compte l'existant : travail prescrit / travail réel, les mesures de prévention Existantes, l'historique des accidents de travail et maladies professionnelles dans l'entreprise
- ▶ Savoir observer les situations de travail : visite terrain, interview du personnel
- ▶ Inventorier les situations dangereuses et identifier les risques pour chaque UT
- ▶ **Exercice d'application** : identification des risques de situations de travail à partir de photographies

ÉVALUER LES RISQUES

- ▶ Choisir les critères de cotation et les seuils associés
- ▶ Hiérarchiser les risques
- ▶ **Exercice d'application** : élaboration d'une grille de cotation pour évaluer et hiérarchiser les risques à partir de photographies

FORMALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

- ▶ Connaître le contenu du Document Unique (éléments obligatoires et autres)
- ▶ Savoir mettre à jour le Document Unique
- ▶ Formalisation et communication (acteurs externes)
- ▶ **Exercice d'application** : élaboration d'un modèle de DU à l'aide d'exemples

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

- ▶ Définir et planifier des actions de prévention
- ▶ Comprendre les différents types d'actions à mettre en place
- ▶ Formalisation et communication.
- ▶ Exercice d'application : élaboration d'un modèle de plan d'action à l'aide d'exemples

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

- ▶ Intégrer l'évaluation des risques et son plan d'actions dans une démarche de prévention
- ▶ Savoir évoluer vers un système de management de la sécurité
- ▶ Plan d'action personnel : détermination d'objectifs sécurité à partir des

FIN DE FORMATION

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Document Unique**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Document Unique** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- [opco.ep](https://opco.ep.fr) pour les salariés d'agences d'architecture.
- [atlas](https://atlas.construction.fr) pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- [afdass](https://afdass.com) pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Formation **Document Unique** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- meilleure relationnel avec le formateur.
- meilleure assiduité.
- temps de formation concentré sur une période donnée.
- possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- possibilité d'espacer les séances.
- nombre de participants plus limité.
- réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à

échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION